

Enseignante : Michelle JEAN-BAPTISTE
M1 - 25 Janvier 2011
Durée : 2 heures
Aucun document n'est autorisé

Répondez à ces questions en n'oubliant pas de **justifier** vos réponses :

- 1- Quels sont les deux critères permettant de définir une œuvre protégée par le droit d'auteur ?
- 2- Pouvez-vous envoyer un mail commercial à une personne dont vous avez « récupéré » les coordonnées sur Facebook ?
- 3- Qu'est-ce que le « Civil Law »? Quels sont les pays qui relèvent de ce système ?
- 4- Peut-on protéger une idée ?
- 5- Le dépôt d'une œuvre est-il obligatoire en droit français pour que cette œuvre soit protégée ?
- 6- Présenter les deux principes sur lesquels s'appuie le droit des marques.
- 7- Un logiciel est-il systématiquement protégé par le droit des brevets ?
- 8- Peut-on présenter un e-mail comme preuve devant un tribunal ? Et si oui, sous quelles conditions ?

Cas pratique :

Vous avez eu l'idée de développer une application sur Smartphone avec un ami. Il s'agit d'une application permettant de géolocaliser des restaurants et d'inviter ses amis les plus « proches » à partager son déjeuner ou son dîner.

Avant de parachever la création de cette appli accessible sur tous types de Smartphone et d'en envisager la commercialisation vous devez répondre à un certain nombre de questions d'ordre juridique :

- Quelles sont les barrières réglementaires potentielles liées au développement de cette application ?
- Quels modes de protection juridique de votre création mettre en place ?
- Quels types de contrats devrez-vous conclure avec vos différents partenaires et fournisseurs ?

Question bonus :

Quelles sont les mentions légales à faire apparaître sur un site web ?